

JOURNÉE EN BAIE DE SOMME

Loisirs Audoniens vous a préparé une excursion pour en prendre plein les yeux, et que vous passiez une très belle journée.

Cette journée comprend :

Le transport – 2 balades – et « restaurant en option ».

TRANSPORT : Par autocar de grand tourisme.

Samedi 13 septembre 2025 :

LIEU ET HORAIRE DE DEPART :

Place Saint Barthélémy - SAINT OUEN SUR MORIN

Rendez-vous à 7 heures 00' pour départ à 7 heures 15' précises.

1^{ère} balade :

Embarquez à 10 h 30' au CROTOY et laissez-vous bercer à bord du Chemin de Fer de la Baie de Somme pour découvrir les paysages et arrivez à SAINT VALERY SUR SOMME à 12 h 00'.

De 12 h 00' à 14 h 55' :

Deux solutions :

~ Soit vous emmenez votre pique-nique.

ATTENTION : Pas d'accès à l'autocar de l'arrivée au départ en Baie de Somme.

~ Soit vous pouvez déjeuner au restaurant, pris en option « nous assurons la réservation ».

Menu : Kir picard – Cassolette de la mer – Moules - Frites – Café gourmand.

Si vous êtes allergique aux produits de la mer, veuillez nous avertir. Merci.

2^{ème} balade :

Embarquez à bord du CHARCOT III et laissez-vous porter sur les vagues.

A bord du bateau des commentaires vous seront donnés et permettront une découverte de la Baie de Somme jusqu'à proximité de la Pointe du HOURDEL, reposante et originale. La pointe est théoriquement spécifique à l'observation des phoques. Il est possible de les apercevoir mais cela reste aléatoire « prévoir des jumelles ».



De 16 h 30' à 17 h 10' : Temps libre pour flâneries en ville.

17 h 15' : Départ de SAINT VALERY SUR SOMME

Vers 20 h 30' : Arrivée à SAINT OUEN SUR MORIN

PAIEMENT

Soit en 1 fois :

La mise en banque du paiement, le 11 août 2025.

Soit en 3 fois :

La mise en banque du 1^{er} paiement « 1/3 de la somme », le 11 juin 2025.

La mise en banque du 2^{ème} paiement « 1/3 de la somme », le 11 juillet 2025.

La mise en banque du 3^{ème} paiement « 1/3 de la somme », le 11 août 2025.



Excursion organisée par **LOISIRS AUDONIENS**

Samedi 13 septembre 2025

Journée en Baie de Somme

Inscription :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

☎ : _____ E-Mail : _____

Choisir le tableau ci-dessous correspondant à votre situation et le remplir :

Adhérent à Loisirs Audonien	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		52.00 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		32.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Non adhérent à Loisirs Audonien Habitant la commune.	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		61.00 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		32.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Non adhérent à Loisirs Audonien N'habitant pas la commune.	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		68.00 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		32.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Allergique aux produits de la mer	Rayer la case inappropriée. Merci.	Oui	Non
-----------------------------------	------------------------------------	-----	-----

Inscription retourner à : Nathalie VIBERT - 1, Sente du Paradis

77750 SAINT OUEN SUR MORIN



LOISIRS AUDONIENS

BULLETIN D'ADHESION

Prénom	NOM	Âge

ADRESSE :

.....

☎ : E-Mail :

Tarif des adhésions 2025

16.00 euros = *adhésion familiale* « Toutes personnes vivant sous le même toit ».

10.00 euros = *pour les enfants de moins de 18 ans* « à titre isolé ».

Règlement : à l'ordre de **LOISIRS AUDONIENS** et à retourner à :

Nathalie VIBERT
1, Sente du Paradis
77750 SAINT OUEN SUR MORIN

ORGANISATION DE LA SORTIE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Le plus tôt possible car le nombre de places est limité à 50 personnes et

au plus tard le lundi 02 juin 2025. « Nous devons faire les réservations ».

Inscription dans l'ordre de réception.

« La date limite d'inscription est passée, téléphonez au 06 37 18 22 08 ».

COÛT D'INSCRIPTION PAR PERSONNE :

Voir au recto.

MODALITÉ DE PAIEMENT :

A l'inscription (*seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet seront prises en compte*).

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Vous êtes inscrit(e) à la sortie "BAIE DE SOMME" du samedi 13 septembre 2025, et vous ne pouvez plus y participer, vous devez :

1°) Prévenir immédiatement LOISIRS AUDONIENS et lui envoyer un justificatif.

2°) Essayer de vous faire remplacer par une personne et nous avertir dans les plus brefs délais, en nous communiquant ses coordonnées.

3°) Dans le cas, ou vous ne pourriez pas trouver de remplaçant LOISIRS AUDONIENS essaiera de le faire. Dans la négative les frais engagés ne pourront être remboursés en totalité et nous seront contraints d'appliquer le barème suivant.

Période en date	Remboursement
Jusqu'au 10 juin 2025	100 %
Jusqu'au 10 juillet 2025	75 %
Jusqu'au 1 ^{er} août 2025	25 %
Jusqu'au 10 août 2025	0 %

ATTENTION :

Nous n'aurons pas accès à l'autocar, stationnement obligatoire sur parking extérieur au centre-ville.

INSCRIPTIONS :

Renvoyez très rapidement votre bulletin d'inscription accompagné de son règlement.

Libellez vos chèques à l'ordre de **LOISIRS AUDONIENS** et le retourner à :

Nathalie VIBERT - 1, Sente du Paradis
77750 SAINT OUEN SUR MORIN